

REGLEMENT D'EPREUVE EDITION 2022

1- DEFINITION DE L'EVENEMENT

La Transju'Cyclo est un événement cycliste co-organisé par Trans'Organisation, association loi 1901 immatriculée sous le numéro 414292102, dont le siège social est 18 Avenue Charles de Gaulle 39404 MOREZ et Sport Premium, société par actions simplifiée inscrite au RCS d'Annecy sous le numéro 441789740 et dont le siège social est 2 avenue du Pré Closet 74940 ANNECY.

La Transju'Cyclo est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2022.

1.1 LES COURSES ET RANDONNEES

Epreuve	Date et heure de départ	Km	Dénivelé	Catégories	Compétition
La Transju'Kids	Samedi 17 septembre à 16 h30			2-4 ans	NON
La Transju' Gentleman (par équipe de 2)	Samedi 17 septembre à partir de 14 h	30	504 m	A partir de 15 ans*	OUI
La Transju'Cyclo PETIT parcours	Dimanche 18 septembre à 8 h 30	65	960 m	A partir de 18 ans*	OUI
La Transju'Cyclo MOYEN parcours	Dimanche 18 septembre à 8 h 30	110	1471 m	A partir de 18 ans*	OUI
La Transju'Cyclo GRAND parcours	Dimanche 18 septembre à 8h30	155	2493 m	A partir de 18 ans*	OUI
La Transju'Rando itinérante	17 & 18 septembre à 10h	255	3343 m	A partir de 18 ans*	NON

(*) dans l'année

La **Transju'Kids** est ouverte aux enfants de 2020, 2019 et 2018.

La **Transju'Gentleman** est ouverte à tous les licenciés cyclistes et cycloportifs âgé(e)s de 15 ans minimum dans l'année et plus (nés avant le 01/01/2008).

Les **Transju'cyclos** sont ouvertes à tous les licenciés cyclistes et cycloportifs âgé(e)s de 18 ans minimum dans l'année et plus (nés avant le 01/01/2005)

La **Transju'Randonnée itinérante** est ouverte à tous licenciés cyclistes les cycloportifs âgés de 18 ans minimum dans l'année et plus (nés avant le 01/01/2005).

1.2 LE PARCOURS

Les parcours se réalisent sur une grande boucle avec départ et arrivée au même endroit à l'OPPIDUM à Champagnole.

Le parcours est défini sous réserve d'autorisation préfectorale et peut être modifié par l'organisateur en cas de nécessité.

Le parcours sera balisé (sauf pour la Transju'Rando itinérante, une trace gpx sera donné au moment du retrait des dossards). En cas d'erreur de parcours de la part du participant, ce dernier doit impérativement revenir sur ses pas jusqu'à ce qu'il retrouve le balisage. Tout participant qui ne suivra pas le parcours établi ne sera pas classé.

2 – INSCRIPTIONS ET TARIFS

2.1 INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent :

- En ligne uniquement, **dernier délai le 15 septembre 2022 à minuit**. Aucune inscription papier ne sera réceptionnée.
- Au salon du cyclisme le 17 septembre entre 8h30 et 19h

Les épreuves chronométrées sont ouvertes aux concurrents :

- Licenciés FFC, UFOLEP cyclisme, FSGT cyclisme, FF Handisport & FFTri
- Licenciés FFC Pass'Loisirs, FFCT, Service, Encadrement, Arbitre avec certificat médical.
- Non licenciés et participants étrangers :
 - o Avec présentation d'un certificat médical,
 - o Et/ou pour les mineurs, présentation d'une attestation de réponse négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé et autorisation parentale.

Les épreuves non chronométrées sont ouvertes aux concurrents licenciés et non licenciés sans obligation de présentation de certificat médical.

2.2 VALIDATION DE L'INSCRIPTION, DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Pour valider son inscription, le participant doit :

Renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif.

Fournir (document(s) obligatoire(s)) :

- La **licence 2022**,
- Et/ou un **certificat médical** indiquant la non-contre-indication à la pratique de sport en compétition (ou cyclisme en compétition ou Triathlon en compétition) datant de moins d'1 an le jour de la course (pour les licenciés FFCT, FFC Pass'Loisirs, Service, Encadrement, Arbitre, les non licenciés et les étrangers). Attention la mention CYCLOTOURISME sera refusée
- Pour **les mineurs (-18 ans) :**
 - o L'**autorisation parentale** obligatoire
 - o L'attestation de réponse négative à chacune des rubriques du **questionnaire de santé**. Dans le cas contraire, et en cas d'une ou plusieurs réponses positives, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition (ou sport en compétition) datant de moins de 6 mois devra être fourni.

Validation des documents sous condition de :

- La bonne lisibilité de toutes les informations
- Un certificat médical datant de moins de 1 an (6 mois pour les mineurs) le jour de la course avec signature et cachet du médecin et version française (ou original + traduction en français)

Modèles : *certificat médical* [ici](#) - *questionnaire santé* [ici](#) - *attestation questionnaire santé* [ici](#) - *autorisation parentale* [ici](#)

Les personnes n'ayant pas validé leur inscription (certificat médical, licence, ...) avant le 15 septembre devront **OBLIGATOIREMENT** présenter les pièces justificatives le jour du retrait du dossard. Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.

2.3 MONTANTS DES INSCRIPTIONS

La Transju'Kids 2-4 ans	La Transju'Gentleman	La Transju'Cyclo Petit / Moyen / Grand parcours	La Transju'Rando Itinérante
5 €	25 € (par personne)	65 € (55€ pour les 300ers jusqu'au 28 avril 2022)	110€

Le coût de l'inscription comprend :

- La participation à l'épreuve via une puce et plaque numérotée,
- Un maillot collector (sauf épreuve Transju'Kids et Transju'Gentleman) pour les 1 000 premiers inscrits.
- La médaille finisher
- Le(s) ravitaillement(s) solide et liquide sur le parcours
- L'assistance médicale (en course et à l'Oppidum) et technique (à l'Oppidum)* *en complément des moyens de secours conventionnels et publics. Les autres frais des soins médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement, restent à la charge des participants.*
- L'assistance mécanique la veille et le jour de la course
- La sécurité pendant la course par des motos, voitures et signaleurs
- L'accès gratuit sur la zone d'exposition du village
- Le parking véhicules à proximité du départ/arrivée
- L'accès aux douches et toilettes
- Le repas après course (sauf épreuve Transju'Kids et Transju'Gentleman)
- En +, pour la Transju'Rando Itinérante :
 - o La trace GPX
 - o Le transport des affaires
 - o Le repas le samedi soir et le petit déjeuner le lendemain
 - o La nuitée dans une salle commune (sans mise à disposition de matelas et sac de couchage)
 - o Un livre de route

3 – ASSURANCES

3.1 RESPONSABILITE CIVILE

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'évènement sur l'itinéraire officiel pour tous les participants inscrits et contrôlés au départ. Tous les membres du Comité d'Organisation (Jury inclus) sont également couverts par cette assurance.

3.2 INDIVIDUELLE ACCIDENT

Les compétiteurs licenciés doivent se conformer aux conditions de licence requises par leur fédération nationale. Ils bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il appartient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle contre les risques liés à la pratique du cyclisme et des sports nature.

3.3 DOMMAGE MATERIEL

L'organisateur et son assureur ne couvrent pas et déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, chute, perte, ...) subis par des biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leurs biens. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

4 – ANNULATION / REMBOURSEMENT / CHANGEMENT DE DOSSARD

4.1 ANNULATION DE PART L'ORGANISATEUR

En cas de force majeure indépendant de la volonté de l'Organisateur mettant en danger la sécurité des participants, des officiels et des bénévoles, une ou des épreuves pourra être annulée, même si celle-ci est en cours. Si cette décision survient sur ordre des services de l'état, l'organisateur est déchargé de tout recours des engagés et aucun remboursement ne sera effectué sauf dans les conditions prévues ci-dessous.

- En cas d'annulation dû à la crise sanitaire Covid-19 sur décision des services de l'état
Un montant de 90% du montant d'inscription et 100% des options réglées sera remboursé. Aucune démarche n'est à effectuer. La retenue permet de couvrir les frais déjà engagés par l'organisateur.
- En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour un autre motif
Un montant de 50% du montant d'inscription et 100% des options réglé sera remboursé. Aucune démarche n'est à effectuer. La retenue permet de couvrir les frais déjà engagés par l'organisateur.
- En cas d'annulation le jour de la course pour cas de force majeure
Aucun remboursement ne sera effectué. La totalité des frais étant déjà engagés par l'organisateur.

4.2 ANNULATION DE LA PART DU COUREUR

Le coureur a la possibilité de demander un remboursement dans le cas d'un décès, d'un accident ou d'une maladie (COVID-19 INCLUS) du participant ou de son conjoint ou d'un ascendant ou descendant du 1er degré sous réserve d'avoir fourni les documents l'attestant (certificat médical ou de décès), le jour de la demande ou au plus tard 2 jours après celle-ci. Le montant des frais d'inscription remboursés sont les suivants :

- 50 % du montant de l'inscription et 100 % des options jusqu'au 15 août 2022 (inclus)
- 30 % du montant de l'inscription et 100 % des options jusqu'au 10 septembre 2022 (inclus)
- **Aucun remboursement ne sera accordé après le 11 septembre 2022**

La demande est à formuler par mail à contact@latransju.com.

Le délai de traitement sera le plus court possible, mais à partir du 28 août 2022, le traitement sera reporté après l'évènement.

4.3 CHANGEMENT DE DOSSARD

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué durant l'épreuve.

5.1 RETRAIT DES DOSSARDS, PLAQUES DE CADRE

Les dossards sont à retirer à l'Oppidum de Champagnole le samedi 17 septembre, de 8h30 à 19h.

Vous devez vous munir des pièces suivantes :

- Votre pièce d'identité officielle, en cours de validité
- Une preuve d'inscription
- Votre licence ou certificat médical si non validé en amont

5.2 DOSSARDS, PLAQUES DE CADRE

Les dossards et plaques de cadre sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription avec une priorité donnée aux participants de l'épreuve Gentleman.

L'organisateur se réserve le droit d'émettre des dossards prioritaires. Une demande peut être adressée à contact@latransju.com.

Le dossard est personnel et non transmissible sans l'accord de l'organisation sous peine de disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Aucune inscription ne devra apparaître sur le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

Attention : Le dossard tient lieu de « laissez-passer » et d'identification des coureurs, il permet d'accéder aux différentes prestations.

5.3 CHRONOMETRAGE

La plaque de cadre sera accompagnée d'une puce de chronométrage qui devra être fixée à l'avant du vélo. Les participants doivent veiller à ne pas l'endommager et à la laisser **visible tout au long de la course**.

En cas de détérioration du dossard ou de la puce, empêchant sa détection, le participant ne pourra pas porter réclamation. L'organisateur ne sera pas tenu pour responsable.

6.1 EQUIPEMENTS DURANT LA COURSE

OBLIGATOIRE :

- Vélo homologué FFC (pour la Transju'Gentleman et les Transju'Cyclos)
- Casque rigide dont le port est obligatoire pendant toute la durée de l'évènement
- Système d'hydratation (bidon ou sac d'hydratation)
- Kit de réparation minimum
- En plus, pour la Transju'Rando itinérante :
 - o GPS
 - o Chambre à air
 - o Vêtements chauds
 - o Veste imperméable
 - o Lumière avec batterie/pile de rechange
 - o Sac de couchage
 - o Tapis de sol

En l'absence du casque au départ, le concurrent ne pourra prendre le départ de l'épreuve (retrait du dossard).
En l'absence du casque en cours d'épreuve, le concurrent sera immédiatement exclu.

RECOMMANDE :

- Une pompe à vélo, une chambre à air de rechange ou une bombe anti-crevaison, si le vélo n'est pas équipé de tubeless
- Une paire de gants
- Des lunettes
- Un téléphone mobile allumé, en pleine charge et équipé d'un dispositif GPS
- En plus, pour la Transju'Rando Itinérante :
 - o Affaires de rechange
 - o Affaires de toilettes

En cas de non-respect du port du matériel recommandé, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

AUTORISE :

- Vélo électrique ou à assistance électrique au pédalage et tandem UNIQUEMENT sur la Transju'Rando itinérante (mode randonnée, sans chronométrage).
- Vélo contre la montre UNIQUEMENT sur la Transju'Gentleman

INTERDIT :

- Vélo non homologué par la F.F.C
- VTT ; VTC ; monocycle ; vélo couché (sur le ventre ou sur le dos) ; vélo de contre la montre (hors Transju'Gentleman) ; vélo électrique ou à assistance électrique au pédalage ; tandem (hors Transju'Rando itinérante) ; vélo à pignon fixe ; vélo pliant ; handbike
- Vélo muni de roues à bâtons et/ou roues lenticulaire
- Vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit (cornes de guidon ou « guidon triathlète»)

En cas de non-port des équipements obligatoires et recommandés, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des éventuels incidents et leurs conséquences.

Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

Le port du maillot de la course offert à chaque participant est conseillé.

6.2 COMPORTEMENT SPORTIF

RAVITAILLEMENTS

Les concurrents peuvent être ravitaillés par leurs accompagnateurs sur d'autres points du parcours qui seront proposés par l'organisation sous réserve que le ravitaillement soit réalisé par un piéton, à droite de la route, et qu'il ne nuise pas à la sécurité de l'épreuve et des autres participants.

Le ravitaillement d'un participant depuis un véhicule en mouvement est interdit et entraîne la mise hors course immédiate du participant.

COMPORTEMENT ECO RESPONSABLE

Vous allez traverser des paysages magnifiques au cœur du Parc Naturel du Haut Jura. Comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter vos déchets (bidons, papiers barres énergétiques, plastiques etc.).

Sur chaque ravitaillement, au départ et à l'arrivée, vous aurez des bacs de tris sélectifs, pour vos déchets. L'organisation se réserve d'exclure sur le champ les participants jetant leurs déchets au bord de la route et ne respectant pas ces consignes. Les personnes mises hors course se verront retirer du tirage au sort.

COMPORTEMENT « FAIR PLAY »

Les concurrent(e)s ne respectant par l'esprit sportif et « fair-play » de l'épreuve, surpris en situation de fraude (sas non respecté, départ anticipé, itinéraire non respecté, utilisation ou assistance de véhicules, etc), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable voire dangereuse (tenue de propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route, etc) seront sanctionnés selon le cas : pénalités en temps de 5 minutes à 2 heures, déclassé et jusqu'à l'exclusion de l'épreuve, voire des épreuves suivantes sur la décision de la direction de course.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout concurrent refusant de se soumettre au contrôle anti-dopage sera immédiatement disqualifié.

6.3 RECLAMATION ET RECOURS

Elles doivent être adressées à l'organisation dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats sur le stade d'arrivée.

7 – DEPART / HORAIRES / ABANDON

7.1 LIGNE ET HORAIRES DE DEPART

En fonction du nombre de coureurs, des départs par vagues pourront être mis en place. Dans ce cas, les règles d'attribution seront ajoutées au présent règlement.

Les horaires de départ pourront être modifiés en fonction des conditions météorologiques et du nombre de participants.

7.2 HORS DELAI ET ABANDONS

Un coureur « Hors Délai », contraint à l'abandon ou qui abandonne de lui-même, doit obligatoirement se signaler au membre de l'organisation le plus proche (ravitaillement, signaleur, ...) ou appeler directement le PC Course. Il devra se rendre jusqu'à l'arrivée par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité.

Sauf en cas de blessure, si un participant souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points de rapatriement mis en place par l'Organisateur.

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés sera mis hors-course. Les horaires sont précisés sur le site internet www.latransju.com. Des barrières horaires peuvent être ajoutés pour des raisons de sécurité.

8– SECURITE ET SECOURS

Les parcours proposés seront uniquement sur voies ouvertes à la circulation.

Pour la sécurité de tous, il est indispensable que chaque participant RESPECTE LE CODE DE LA ROUTE tout au long du parcours hormis sur les intersections qui feront l'objet d'une priorité de passage assuré par du personnel de l'organisation. Le participant s'engage à répondre expressément aux consignes des signaleurs de l'épreuve et/ou des forces de l'ordre présentes sur le parcours.

La sécurité routière est assurée par l'Organisateur après validation de la Préfecture ; le service médical par le prestataire médical de l'organisateur et une association agréée de sécurité civile. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course, suite à une décision de mise hors course.

L'organisateur mettra en œuvre un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser le parcours : fléchage, moto-drapeaux signalant les zones à risque, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière.

Les participants devront respecter les consignes de sécurité données par les personnels de l'organisateur tout au long du parcours.

Le dispositif sécurité parcours prendra fin au niveau de la ligne d'arrivée ou sur toute zone du parcours pour les participants n'ayant pu franchir les barrières horaires à temps.

Tous les participants doivent porter assistance à toute personne en danger. Un calcul sera appliqué par l'organisation pour compenser le retard accumulé.

En cas de détresse, alertez ou faites alerter une personne de l'organisation située sur le parcours. Elle dispose de moyen radio ou téléphonique pour joindre le PC.

9 – PROTOCOLE / RECOMPENSES

La présence des participants récompensés à la remise des prix est obligatoire. En cas d'absence sans motif accepté par le Comité d'Organisation, les prix seront acquis par l'organisateur. La répartition des dotations est à la libre appréciation de l'organisateur.

9.1 RECOMPENSES

TRANSJU'CYCLO

Seront récompensés, sur chaque distance et par catégorie, les 3 premiers des classements scratchs hommes et femmes.

TRANSJU'GENTLEMAN

Seront récompensées, par catégorie, les 3 premières équipes hommes, femmes et mixtes.

CATEGORIE HANDISPORT

La catégorie handisport fera aussi l'objet d'une récompense précisée ultérieurement selon les inscriptions.

9.2 PROTOCOLE

L'heure de la remise des prix sera communiquée ultérieurement sur le site internet de l'épreuve et annoncée au micro par le speaker le jour de l'épreuve. La remise des récompenses se déroulera le jour même de l'épreuve. Les récompenses sont distribuées par les partenaires aux lauréats. Aucun lot ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni envoyé. Aucune récompense ne sera effectuée en espèces.

10 – ANTI-DOPAGE

La « Transju'Cyclo » est sous l'égide de la FFC, et des contrôles anti-dopage pourront avoir lieu le jour de l'épreuve.

11 – INFORMATIONS COURSES

11.1 EPREUVES

Les participants seront appelés 15 minutes avant le départ sur la ligne pour un rappel des consignes. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps aux enregistrements, au briefing, et au départ de l'épreuve.

Les routes seront ouvertes à la circulation, les coureurs doivent obligatoirement respecter scrupuleusement le code de la route, rouler à droite, adapter leur vitesse. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas le code de la route.

Le parcours est défini sous réserve d'autorisation préfectorale et peut être modifié par l'organisateur en cas de nécessité.

Les parcours et horaires détaillés sont disponibles sur le site internet www.latransju.com

La Transju'kids : Draisienne à l'Oppidum de Champagnole le samedi 17 septembre à 16h30

La Transju'Gentleman : Départ et arrivée à l'Oppidum de Champagnole le samedi 17 septembre, par équipe de 2 personnes, toutes les 4 minutes, à partir de 14h. Parcours chronométré sur 24 km.

La Transju'Cyclo : Départ et arrivée à l'Oppidum de Champagnole le dimanche 18 septembre, à 8h30. 1 boucle, 2 bifurcations possibles pour réduire la distance si vous le souhaitez le jour de l'épreuve sans prévenir l'organisation.

La Transju'Rando Itinérante : Départ à l'Oppidum de Champagnole le samedi 17 septembre à 10h, arrivée au même endroit le lendemain dimanche 18 septembre. Arrêt obligatoire à la base de vie (à environ 130 km). Soirée conviviale avec repas et animation. Nuitée dans une salle commune. Transport des affaires sur la base de vie et retour à Champagnole le lendemain. Randonnée sans classement.

11.2 BARRIERES HORAIRES

Les 3 distances de La « Transju'Cyclo » ainsi que la « Transju'Rando Itinérante » feront l'objet de barrières horaires qui seront communiquées aux participants lors de la remise des dossards.

En ce qui concerne la « Transju'Cyclo », au-delà des barrières horaires, la voiture balai informera les participants de leur mise hors course puis les doublera. Les participants se trouveront alors en conditions réelles de circulation (absence de signaleurs mais maintien des flèches de signalisation)

11.3 VOITURES SUIVEUSES

Les voitures suiveuses sont interdites.

Une voiture balais circulera en fin d'épreuve (pour chaque parcours) et pourra assurer le rapatriement des concurrents, victimes d'incidents mécaniques majeurs.

Chaque concurrent doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation minimum.

11.4 RAVITAIEMENTS

Plusieurs ravitaillements sont positionnés sur le parcours. Ils seront indiqués sur les cartes et profils des parcours et rappelés aux participants au départ de l'épreuve.

11.5 DOUCHES ET REPAS

Des sanitaires et douches (hommes et femmes distincts) seront à votre disposition au stade (à 200 m du parking). L'espace restauration se situera à l'Oppidum, village départ / arrivée de l'épreuve. Chaque participant recevra, au moment du retrait de son dossard, son ticket individuel pour le repas. Des tickets supplémentaires pour les accompagnants pourront être réservés lors de l'inscription des coureurs via notre site.

D'autres informations pratiques sont disponibles sur www.latransju.com.

12 – DROIT D'IMAGE ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

12.1 DROITS D'IMAGE

Par son inscription, chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves Transju'Cyclo ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves Transju'trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12.2 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'évènement par l'organisateur de la manifestation « La Transju'Cyclo », responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à : Monsieur le président Pierre-Albert, Président, Trans'Organisation, 18 Avenue Charles de Gaulle -39400 Morez.

La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter de la date de La Transju'Cyclo.

13.1 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet, l'accepter sans réserve et reconnaît :

- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé
- Être pleinement conscient de la difficulté de l'épreuve
- Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (forte pluie, froid...)
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté
- Respecter l'équipement obligatoire !!!!!

L'organisateur est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable. Toute inscription est ferme et définitive.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et non placés sous sa garde ou au cours de la course.

13.2 MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Epreuve se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

13.3 INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Organisation et le Jury ont compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.